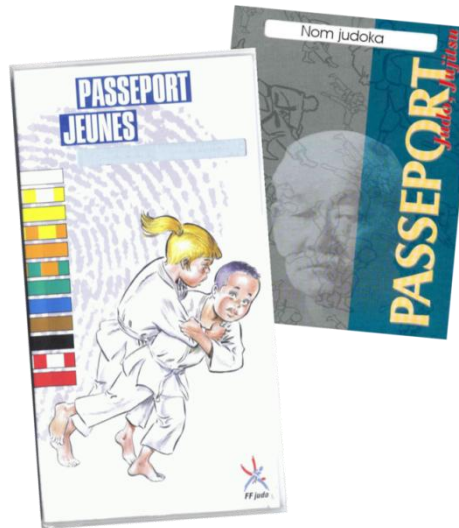


Passeport Sportif de Judo



Qu'est ce que le passeport sportif de Judo ?

A quoi sert-il ?

Le passeport est un document acheté par le judoka (actuellement au prix de 8€ et d'une validité de 8 ans).

Ce document est la carte d'identité du judoka. On y trouve la photo du pratiquant (e), son nom, prénom et adresse. Il doit être signé par le pratiquant et par ses parents s'il (elle) est mineure (e).

Le professeur y inscrit et atteste des grades obtenus jusqu'à la ceinture Marron en signant et apposant son tampon d'enseignant.

Le passeport contient toutes les informations sportives relatives à un judoka comme par exemple, le nombre d'années de pratique, ses résultats en compétitions officielles, ses attestations de stages d'Arbitrage, Commission Sportive, etc...

En cas de changement de club, de région c'est le seul document qui atteste de votre pratique, de votre grade.

Le passeport sportif est exigé à chaque participation du pratiquant à partir de la catégorie Pré- Poussins et Poussins. En conclusion le passeport sportif Judo est votre compagnon de route sur le chemin de votre pratique du Judo.

